

**Discours AG FNAM
87^{ème} congrès national
Nancy**

10 à 15 mn

Par Mme Peaucelle-Delelis, DG ONACVG

Monsieur le président, Général,

Chers amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve, ici, à Nancy, à l'occasion de ce 87^{ème} congrès national.

Le choix de ces terres de l'Est de la France est pertinent, car elles étaient si chères à André Maginot dont la famille était originaire de Lorraine et qui fut conseiller général de Révigny-sur-Ornain en Meuse puis député de Bar le Duc avant la Première guerre mondiale.

Sous-secrétaire d'Etat à la guerre, celui-ci, n'écoutant que son courage et sa foi en notre pays, s'engage dès la déclaration de guerre comme simple soldat et rejoint aussitôt le front où son courage et son ardeur au combat le font accéder au grade de sergent.

Grièvement blessé en novembre 1914, il subira de nombreuses opérations chirurgicales avant de devenir ministre des colonies puis de continuer une brillante carrière ministérielle jusqu'à son décès en 1932 des suites d'une longue maladie.

André Maginot préside de 1918 à sa mort l'Union Fraternelle des Anciens militaires blessés, une association d'anciens combattants née avant la Première guerre mondiale et qui est donc l'ancêtre de votre fédération, devenue la Fédération André Maginot depuis 1953.

Votre association, une des plus ancienne de France, reconnue d'utilité publique depuis 1933 poursuit 3 buts qui nous sont communs :

- la solidarité,
- l'action sociale
- mais aussi la mémoire et notamment celle des conflits contemporains comme l'atteste le partenariat que vous avez signé avec la DPMA en mai 2021.

Avec plus de 200 000 adhérents représentant le monde combattant français des guerres 39-45, Indochine, Corée, Algérie, combats de Tunisie, Maroc et des opérations extérieures, mais aussi des associations patriotiques, des membres des forces de sécurité, la FNAM est un pilier du monde combattant et un partenaire historique de l'ONACVG.

Ne partageons nous pas la même maxime :« Mémoire et solidarité » !

Je suis donc particulièrement heureuse de clôturer vos travaux par cette intervention ou je vais vous faire un rapide état des lieux de l'ONACVG après ces mois de pandémie, de doute et aussi d'espoir pour l'Office que je dirige depuis août 2019.

Dans son adresse aux présidents d'associations en date du 10 août 2021, le Général Burkhard, nouveau chef d'Etat-Major des Armées, évoque le lien essentiel entre vous, les associations patriotiques, et la communauté militaire dans son ensemble, il rappelle que vous êtes les ambassadeurs des armées auprès de la société civile, et que par votre engagement permanent, vous contribuez à entretenir et développer le lien entre les armées et la Nation.

Au carrefour entre les pouvoirs publics, les armées, le monde combattant et les associations patriotiques, l'ONACVG demeure un relai essentiel.

Je voudrais dans un premier temps revenir sur les 18 mois qui viennent de s'écouler.

Depuis le début de l'année 2020, nous vivons une période particulière pour nous tous.

En effet, elle aura été marquée par la pandémie qui a frappé notre pays et s'est traduite notamment par des périodes de confinements qui auront ralenti l'activité dans de nombreux domaines pendant plusieurs mois.

Nous vivons actuellement encore une période difficile et incertaine en raison de l'apparition de variants.

Toutefois, malgré la COVID 19 qui a bousculé nos habitudes, perturbé nos vies et parfois frappé des proches, l'Office a démontré sa capacité à garantir le service rendu aux ressortissants en période de crise.

L'établissement a su maintenir l'ensemble de ses services dans le respect des règles sanitaires, tout en conservant les délais de traitement habituels.

Dès le premier confinement, un recours massif au télétravail a permis de limiter les conséquences de la crise sur le fonctionnement et les missions de l'établissement.

Priorité a été donnée aux ressortissants les plus fragiles afin qu'un accompagnement individualisé soit maintenu durant cette période d'isolement forcé.

A aucun moment le contact n'a été rompu entre nos services de proximité et nos ressortissants isolés.

Au final en 2020 et en dépit de la pandémie, l'intégralité des crédits de solidarité, soit près de 26 M€, a été attribuée aux ressortissants les plus fragiles. Il en sera de même cette année

Par ailleurs, plus de 15 000 cartes du combattant ont été attribuées en 2020, et l'Office a délivré 11 mentions « Mort pour la France » et 15 mentions « Mort pour le service de la Nation ». Les chiffres pour 2021 seront équivalents.

Les seules missions durablement affectées ont été les missions mémorielles car les actions furent souvent annulées ou reportées. Elles reprennent progressivement.

Quant aux cérémonies commémoratives, elles n'ont pu se tenir qu'en format restreint jusqu'au printemps de cette année pour vous protéger et protéger l'ensemble de nos ressortissants mais le lien avec le tissu associatif a été entretenu par notre réseau départemental.

Heureusement, les concours scolaires ont été maintenus. Des projets numériques ont été mis en œuvre pour maintenir la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

L'approbation, le 2 juillet 2020, il y a 1 an, après plusieurs mois de négociations, du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a redonné une véritable dynamique à notre établissement.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu pour une durée de 6 ans sur la période 2020 à 2025, conforte l'ONAC-VG dans un rôle situé au confluent de la société civile et du monde combattant. Il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'établissement, selon 5 axes stratégiques. Il permet surtout à l'établissement d'avoir les moyens de ses ambitions.

Le premier axe : Assurer le meilleur service aux ressortissants

Cet objectif est essentiel pour l'établissement qui doit pouvoir rendre un service plus rapide, équitable et simple, ainsi que toucher davantage de ressortissants, notamment ceux des nouvelles générations du feu

Les outils numériques d'accès aux droits et de suivi de l'activité dans chaque service seront développés dans ce but. La mise en œuvre des nouveaux engagements de la Charte Marianne est également effectuée depuis 2020 dans les services de proximité de l'Office, afin que le service aux ressortissants soit toujours au cœur des préoccupations des agents.

J'ai signé, le 27 avril 2020, une convention de partenariat entre le SCA et l'ONACVG dans le but de proposer une offre diversifiée de services au profit des militaires ressortissants de l'ONACVG et de leurs familles.

Les directeurs et directrices de services départementaux tiennent désormais, des temps de permanence en sous-préfectures, dans les maisons France Service, dans les régiments au retour d'OPEX

L'axe 2 : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

L'ONAC-VG continuera à entretenir un réseau territorial implanté dans chaque département qui permet de décliner localement la politique de mémoire du ministère des armées et de l'État, en coopération étroite avec les associations d'anciens combattants et les armées.

Les lieux de mémoire tiennent une place primordiale dans la transmission. La mission d'entretien, de rénovation et valorisation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale, patrimoine de l'État, continuera de faire l'objet d'une attention particulière de l'Office.

Au-delà des outils traditionnels de transmission (concours scolaires, expositions...), L'Office participe au Service National Universel (SNU), décliné là aussi localement en s'appuyant sur le réseau, permettra de sensibiliser les jeunes aux sacrifices des anciens et nouveaux combattants et aux valeurs républicaines.

L'axe 3 : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

L'Office doit participer activement à l'effort du ministère des armées pour maintenir l'attractivité du métier des armes. Pour cela, il fera bénéficier de leurs droits davantage de personnels militaires et de manière plus réactive en mettant en œuvre une stratégie numérique ambitieuse et en s'appuyant sur les implantations locales des armées. Il proposera aux militaires blessés dans le cadre des opérations extérieures (OPEX) des actions en matière de réinsertion professionnelle comme de suivi social, en lien avec les partenaires sociaux et médicaux du ministère des armées. Enfin, il donnera l'assurance au militaire qu'en toutes circonstances l'État sera aux côtés de ses proches.

L'ONAC-VG poursuit ses efforts pour une meilleure prise en charge des nouveaux combattants. Cette préoccupation se traduit à travers deux des quatre axes du nouveau COP. Les combattants OPEX représentent aujourd'hui près d'un quart des combattants et un huitième des ressortissants de L'Office.

Outre l'aide à la reconversion, l'établissement propose un accompagnement complémentaire en amont (bilan de compétences, bilan d'orientation) et en aval (proposition d'emploi) permettant aux ressortissants qui n'ont pas pu bénéficier du soutien de l'Agence de reconversion de la défense (ARD) d'aller jusqu'au bout de la démarche d'accès à l'emploi. La reconversion professionnelle constitue en effet un défi important pour le ministère auprès des anciens militaires des nouvelles générations de feu, et en particulier pour les blessés.

Outre l'offre du dispositif de reconversion, l'Office propose enfin aux ressortissants des aides pouvant contribuer à couvrir les dépenses liées à l'état de santé et au handicap : subventions pour frais médicaux, pour l'adaptabilité du logement, pour l'aménagement du véhicule.

Depuis la mise en œuvre de conventions avec les trois armées et avec la gendarmerie, un point important concerne l'accompagnement dans la durée des militaires blessés au cours d'opérations extérieures ; les blessés qui quittent l'institution sont signalés et accompagnés au plus près de leur lieu de résidence par

les services de proximité de l'Office. Les cellules d'aide aux blessés transmettent à l'Office le passeport du blessé, ce qui permet au directeur du service départemental de connaître toutes les actions déjà réalisées, ainsi que celles à poursuivre.

Par ailleurs, les services de proximité de l'ONAC-VG accompagnent également de nombreux blessés ressortissants de l'Office qui bénéficient ainsi d'un soutien administratif et social.

Une convention signée avec le service de santé des armées (SSA) permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des armées des soldats ayant quitté l'institution et qui seraient atteints de troubles physiques ou psychologiques apparus après leur départ et susceptibles d'être imputables au service.

Dans le cadre du projet ATHOS, l'Office est d'emblée partenaire des armées ce qui permet aux blessés psychiques radiés des contrôles de bénéficier d'un accueil dans ces maisons.

Enfin, l'ONACVG accompagne également les ayants droit des soldats tués ou blessés en OPEX.

Les veuves des soldats « Morts pour la France » ainsi que les parents de ces soldats sont également ressortissants de l'Office et peuvent à ce titre être accompagnées sur le plan administratif et social.

Les nouvelles conventions de partenariat entre l'Office et les Forces Armées développent les modalités d'accompagnement des familles endeuillées. Concrètement le transfert de compétence entre les armées et l'ONACVG interviendra à l'issue de la première année suivant le décès. Il s'agira de poursuivre les actions administratives initiées par les armées (si elles n'ont pas encore abouti) et surtout d'accompagner les familles dans la durée. Une attention particulière sera portée à la reconnaissance (par exemple les services départementaux veilleront à inviter ces familles aux commémorations locales) et bien évidemment un effort sera porté au soutien des familles en difficulté.

Comme pour leurs aînés des conflits antérieurs, la mention « Mort pour la France » est portée en marge de l'acte de décès du militaire concerné et son nom est inscrit sur le monument aux Morts communal du lieu de naissance ou du dernier domicile connu. Il est également porté sur le mémorial des soldats morts pour la France en opérations extérieures dit « Monument OPEX ».

Ainsi, dans le cadre de l'inscription des mémoires d'OPEX dans la liste des priorités mémorielles pour la période 2020-2022 définies par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées en charge de la mémoire et des anciens combattants, l'ONACVG propose 3 approches thématiques : incarner les opérations extérieures par des parcours d'engagements, développer la compréhension des enjeux de la mention Mort pour la France, et améliorer la connaissance des institutions républicaines et internationales.

L'Office a lancé une campagne nationale de récolte de témoignage, pour dessiner une fresque mémorielle territoriale représentative de la pluralité des parcours d'opérations extérieures.

Une exposition sur les OPEX sera disponible dans tous les services départementaux dès cet automne. Je vous invite à faire connaître cette nouvelle exposition, à l'emprunter et à la montrer dans tous les lieux qui vous paraîtront pertinents et importants pour la meilleure transmission de la mémoire des OPEX.

L'axe 4 : Porter une nouvelle ambition pour le Bleu et de France

L'ONAC-VG dispose en son sein d'un outil exceptionnel de promotion de ses valeurs de solidarité et de mémoire : le Bleu et de France. À partir d'une étude approfondie tant commerciale que juridique, un plan d'action sera mis en œuvre pour développer le Bleu et de France. Il s'articulera autour de trois projets :

- moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ;
- sanctuariser et amplifier les partenariats et mieux communiquer sur les actions concrètes menées au bénéfice des ressortissants ;
- clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleu et de France.

Axe 5 : Poursuivre la modernisation de l'Office

Le réseau départemental est maintenu pour la durée du COP mais l'Office, grâce à la dématérialisation des procédures, la réorganisation des missions et des soutiens en administration centrale - prenant en compte la diminution du nombre de ressortissants, conduira une évolution à la baisse de ses effectifs.

L'ensemble du fonctionnement de l'établissement sera optimisé, s'appuyant en cela sur un schéma directeur informatique ambitieux. La mise en œuvre du contrôle interne sera renforcée, la chaîne de dépense optimisée et la modernisation des procédures en matière de ressources humaines sera également poursuivie.

L'ONACVG en quelques chiffres,

c'est 4163 victimes directes d'attentats et membres des familles pris en charge par l'Office;

Près de 1000 enfants de moins de 21 ans, pupilles de la Nation accompagnés au quotidien (études, formation, vie courante..) ;

243 800 cartes du combattant délivrées aux combattants des OPEX et environ 38 000 pour l'Algérie entre 62 et 64.

Un volume de presque 800 000 combattants bénéficiant de la retraite du combattant dont :

- **653 000 pour l'Algérie-Tunisie-Maroc (601 000 en 12/2022)**
- **32 000 pour 39/45 et l'Indochine (23 000 en 12/2022)**
- **Et 68 000 pour les OPEX (75 000 en 12/2022)**

Pour clore mon intervention, je voudrais évoquer les transformations futures de l'œuvre du Bleuets de France (ONBF). Comme vous le savez, l'ONBF est un outil exceptionnel de promotion des valeurs de solidarité et de mémoire chères à l'Office. Depuis mon arrivée à la Direction de l'établissement public, je l'ai toujours qualifié de « supplément d'âme » que les Françaises et les Français apportaient directement à nos ressortissants. Mais je me suis aussi vite aperçue que le Bleuets de France était un « OJNI », ce que je qualifie comme « Objet juridique non identifié. »

En effet, le Bleuets de France qui est rattaché à l'Office depuis 1991 n'est ni une association, ni une fondation, mais est une activité intégrée à l'ONACVG. C'est pourquoi l'axe 4 du COP consacré au Bleuets s'articule autour de trois points : la modernisation des collectes, la communication des actions menées au bénéfice des ressortissants et l'évolution du statut du Bleuets.

Un mot, donc, sur la boutique en ligne du Bleuets de France et sur les produits dérivés car c'est un point d'évolution majeure.

Comme vous le savez, pour développer nos recettes, nous nous appuyons sur la marque « Bleuets de France » dont nous sommes propriétaire et qui est déposée à l'INPI. Cette marque nous permet de protéger et de développer depuis de nombreuses années les produits dérivés du Bleuets de France. La production et la commercialisation étaient gérées par l'Office jusqu'en octobre 2020. J'ai considéré que ce n'était pas le rôle d'un EPA. La vente, le commerce, c'est un métier qui n'est pas celui de l'Office.

A l'instar de nombreuses institutions, telles que l'Elysée ou la Patrouille de France, nous avons fait appel à un agent de licence par le biais d'une concession de service public.

C'est désormais l'agence Arboresens qui gère l'exploitation de la marque du Bleuets de France. Ainsi, la boutique en ligne du Bleuets de France propose depuis octobre 2020 les produits dérivés de l'œuvre nationale. Si l'objectif consiste à accroître la notoriété du Bleuets et à en tirer des ressources financières pour « aider ceux qui restent », la stratégie vise aussi à favoriser la production française et le rayonnement d'entreprises locales.

Ce nouveau dispositif permet de réduire les coûts de fonctionnement de l'œuvre, de développer la notoriété du Bleuets en facilitant sa diffusion, mais de concourir au soutien des entreprises françaises partout sur nos territoires. .

Cette nouvelle politique de commercialisation, confiée à des experts du domaine, va aussi nous permettre de nous concentrer davantage sur l'ADN du Bleuets de France, sur nos missions de collecte et de soutien aux projets solidaires et mémoriels.

Je voudrais partager avec vous un autre sujet d'évolution à venir pour le Bleuets de

France.

L'année 2021 marque les trente ans de l'intégration du Bleuets de France à l'ONACVG. Plus de cent ans après, le Bleuets de France continue à incarner ces valeurs de respect, de paix et de tolérance chères à l'ensemble de la communauté combattante. L'œuvre vient aussi désormais en aide aux victimes d'acte de terrorisme et soutient les combattants des OPEX.

Avec près d'un million d'euros récoltés chaque année grâce à la générosité publique, l'ONBF vient compléter la subvention de charge pour service qui finance certaines actions de Solidarité et de Mémoire pilotées par l'Office. Ce succès est à mettre au crédit des agents de l'Office et aux milliers de bénévoles et associations mobilisées partout dans nos territoires bien évidemment, dont je veux encore saluer l'action.

Néanmoins, en tant que Présidente du Bleuets de France, je constate chaque jour les difficultés d'administration et de gestion d'une œuvre caritative sans statut. Cette singularité ne peut perdurer et ne saurait résister indéfiniment aux impératifs de transparence de notre société.

Depuis longtemps, j'ai la conviction que le Bleuets de France gagnera en notoriété, en agilité et en pertinence en se structurant autour d'une organisation lisible, reconnue et distincte de l'établissement public.

Aujourd'hui, de nouvelles solutions juridiques existent et nous permettent de bâtir ces nouvelles perspectives. Après avoir présenté le projet aux membres du Collège du Bleuets de France et à la ministre, la prochaine étape doit aboutir à la constitution d'un fonds de dotation du Bleuets de France.

Plus que jamais, le Bleuets de France aura besoin des associations et du monde associatif combattant pour faire perdurer les collectes sur la voie publique. Plus que jamais le Bleuets de France a besoin de vous pour faire rayonner partout dans les territoires l'image et les missions du Bleuets.

Je ne peux terminer ce discours sans avoir une pensée particulière pour M. Alain Clerc. Le colonel Clerc était un des membres les plus éminents du conseil d'administration de l'Office. Quelques jours avant sa disparition, il avait participé à une réunion de ce conseil, et à celle du collège du Bleuets de France dont il était le premier vice-président. Il était à ma droite lors du déjeuner entre ces deux réunions, et il m'avait encore parlé, avec pertinence, engagement et passion, du monde combattant. Je salue sa mémoire et son œuvre.

Je remercie la FNAM d'avoir désigné pour lui succéder au sein du conseil le général Caille, dont j'ai déjà pu apprécier la disponibilité, l'écoute et l'enthousiasme au service des missions communes à votre fédération et à l'Office.

Je voudrais, enfin, adresser mes remerciements à tous ceux d'entre vous, et ils sont nombreux ! qui siègent dans les conseils départementaux de l'ONAC, et donnent de leur temps, de leurs compétences, de leur cœur, pour participer à ces conseils, aux nobles missions de solidarité et de mémoire de l'Office. Je sais que vous êtes nombreux car lors de mes déplacements dans les services départementaux, lorsque je rencontre quelques membres de ces conseils – ces derniers temps, en raison des

restrictions sanitaires, , je ne pouvais rencontrer que quelques-uns des membres- Il y a toujours des représentants de la FNAME ! je reconnais des visages parmi l'assistance ! Je voudrais aussi adresser mes remerciements aux porte-drapeau, que je salue aussi, à Paris comme en Province, lors des cérémonies commémoratives. Un immense merci à tous.

Je remercie à nouveau votre président pour son invitation, et pour la mobilisation exceptionnelle des membres de la Fédération Maginot dans toutes les activités si utiles à la France.

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention.